

FILIERE TECHNIQUE

T
E
C
H
N
I
Q
U
E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de sept ans de services publics effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes sanctionnant cinq années de formation scientifique et technique homologué au niveau I</p>	<p>Période de retrait : du 4 juin 2012 au 29 juin 2012</p> <p>Date limite de dépôt : 6 juillet 2012 Auprès du CNFPT</p>	6 novembre 2012	CNFPT Siège	
Ingénieur (Catégorie A)	<p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'architecte ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr : 17 janvier 2012 au 15 février 2012</p> <p>Date limite de dépôt : 23 février 2012</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	20 juin 2012		
		<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs en catégorie B au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'architecte ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr : 15 janvier 2013 au 20 février 2013</p> <p>Date limite de dépôt : 28 février 2013</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	19 juin 2013	CDG 44 pour le Grand Ouest
Technicien Principal de 2ème classe (Bac + 2) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs mandats (élu ou responsable d'association).</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Le concours de Technicien Principal de 2ème classe est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg56.fr : 20 mars 2012 au 18 avril 2012</p> <p>Date limite de dépôt : 26 avril 2012</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur</p>	27 septembre 2012	CDG 56 pour le Grand Ouest	

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien (Bac) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs mandats (élu ou responsable d'association). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Le concours de Technicien est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours)</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".</p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</p> <p>3 novembre 2011 au 30 novembre 2011</p> <p>Date limite de dépôt : 8 décembre 2011</p> <p>Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs</p>	11 avril 2012	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
	CDG 35			CDG 22 CDG 29 CDG 56	
	CDG 44			CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85	
Agent de Maîtrise (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers", Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité", Spécialité 3 : "Environnement, hygiène", Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique", Spécialité 6 : "Restauration", Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques".</p> <p><i>La répartition des spécialités sera communiquée ultérieurement.</i></p>	<p>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</p> <p>28 août 2012 au 19 septembre 2012</p> <p>Date limite de dépôt : 27 septembre 2012</p> <p>Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs</p>	16 janvier 2013	CDG 14	CDG 27 CDG 50
				CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76				
CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61				
Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)	<p>SUR TITRES : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Spécialité : « restauration », Spécialité : « communication, spectacle », Spécialité : « artisanat d'art », Spécialité : « conduite de véhicule », Spécialité : « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », Spécialité : « mécanique, électromécanique », Spécialité : « environnement, hygiène », Spécialité : « espaces naturels, espaces verts », Spécialité : « logistique et sécurité ».</p> <p><i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i></p>	<p>Sous réserve de la décision d'ouverture du concours par les Présidents des Centres de Gestion.</p>			

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien Principal de 2ème classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade de technicien et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : 3 janvier 2013 au 6 février 2013 <u>Date limite de dépôt :</u> 14 février 2013 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	10 avril 2013	CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35
				CDG 72	
Technicien Principal de 1ère classe (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg29.f : du 2 octobre 2012 au 31 octobre 2012 <u>Date limite de dépôt :</u> 8 novembre 2012 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	10 avril 2013	CDG 29 pour le Grand Ouest	

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Agent de Maîtrise (Catégorie C)	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans leur cadre d'emplois et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux et ayant atteint au moins le 5ème échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.	Inscriptions closes	19 janvier 2012	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
				CDG 76	CDG 27
Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	18 janvier 2012	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85	